

Coronavirus (COVID-19)

RETRAIT DES POINTS DE CONTRÔLE DANS LA RÉGION SOCIO-SANITAIRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Québec, le 29 avril 2020. – La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, a présenté aujourd'hui un plan de réouverture des régions du Québec. Ces réouvertures se feront de manière graduelle et s'étaleront sur plusieurs semaines, de façon prudente, pour éviter de relancer la propagation du virus.

Ainsi, dès le 4 mai, les points de contrôle policiers seront retirés dans le territoire des municipalités régionales de comté de Bellechasse, de L'Islet et de Montmagny, pour la région socio-sanitaire de la Chaudière-Appalaches.

Citations :

« Même si on rouvre les régions, toutes les mesures de distanciation doivent être maintenues, surtout pour les personnes vulnérables. C'est important de continuer à suivre les recommandations de santé publique. La situation progresse au Québec, mais ce n'est pas le temps de crier victoire. Il faut demeurer très prudents, ce n'est surtout pas le moment de relâcher tous nos efforts de distanciation. Si on réussit à continuer de faire tout ça, on va réussir à relancer le Québec sans relancer la pandémie. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« La réouverture de la région permettra aux citoyens de circuler plus librement sur le territoire. Cette mesure s'applique aussi à ceux qui ont des résidences secondaires pour qu'ils puissent y accéder de façon progressive. Malgré tout, je réitère l'importance de respecter la règle des deux mètres, qui demeure toujours en vigueur et qui nous permet collectivement de circonscrire la propagation. ON doit agir avec prudence! »

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Faits saillants :

- Le 28 mars dernier, il a été demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité.

- La réouverture des activités économiques et des écoles se feront de manière graduelle au Québec. La levée des points de contrôle est donc une suite logique.
- Les déplacements devraient tout de même être limités à l'essentiel pour éviter la propagation du virus d'une région à une autre.

Liens connexes :

- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).
- Il est possible d'obtenir de l'information en utilisant la ligne coronavirus selon l'indicatif régional de votre localité :
 - 418 644-4545
 - 450 644-4545
 - 514 644-4545
 - 819 644-4545
 - 1 877 644-4545 (sans frais)
- Pour être à l'affût des mises à jour des données, suivez le compte Twitter du ministère de la Santé et des Services sociaux : https://twitter.com/sante_qc (@sante_qc).

Pour en savoir plus sur nos activités ministérielles, suivez-nous dans les médias sociaux :

 <https://www.facebook.com/securitepublique/>

 <https://twitter.com/secpubliqueqc>